

## **RAPPEL AUX FAMILLES ET AUX ELEVES**

**Vous êtes nombreux à vous poser la question en cette rentrée 2017.  
Quelle démarche devons-nous faire pour pouvoir quitter le collège  
dans l'après-midi ?**

Les sorties du Collège l'après-midi ne sont possibles qu'à partir de 15H40 ! Tout élève dont l'emploi du temps indique permanence à partir de 15h40 est libre de sortir.

Les parents doivent juste fournir un écrit pour demander que leur(s) enfant(s) reste(nt) en permanence jusque 17h ou 17h55.

NB : Aucun départ à 16h 30 ou 17h 30 n'est accepté.